

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT DE LA SOMME****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME****ARRONDISSEMENT DE PERONNE****EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**DATE :

. de la convocation : 10.11.2025

. d'affichage : 07.11.2025

N° de la délibération : 2025-150NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 46

. votants : 59

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, BOITEL Francis, Mmes VASSEUR Julie, VERGULDEZOONE Nathalie, CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme RIQUIER Julie, MM. DEGENNE Laurent, FORMAN Nicolas, RIMETTE Jean-Michel, LEFEVRE Philippe, URIER Francis, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, SCHIETTECATTE Benoît, LEMAITRE Jean-Pierre, JOLY Vincent.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.  
M. DOUTART Marc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.  
M. BOITEL Francis avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.  
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.  
Mme VERGULDEZOONE Nathalie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.  
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.  
Mme RIQUIER Julie avait donné pouvoir à M. RIOJA José.  
M. DEGENNE Laurent avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.  
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.  
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. SALOME André.  
M. LEFEVRE Philippe avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.  
M. SCHIETTECATTE Benoît avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.  
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.

M. URIER Francis était représenté par M. LETOMBE Marc-André, suppléant.  
M. LEMAITRE Jean-Pierre était représenté par M. VINCHON André-Patrick, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

OBJET :

**SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ATTRIBUEES DANS LE CADRE D'ORGANISATION DE  
MANIFESTATIONS SPORTIVES 2025**

*Comme chaque année, la CCES attribue aux associations sportives des subventions pour les accompagner dans l'organisation de leurs manifestations sportives.*

*Les associations avaient jusqu'au 17 octobre 2025 pour déposer leurs dossiers sur la plateforme mise à disposition par la collectivité.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur avis favorable de la commission « Affaires Sportives » du 04 Novembre 2025,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 58 voix pour, 1 ne prend pas part au vote M. BOITEL Francis),

.accorde les subventions suivantes :

Association	Manifestation(s)	Montant accordé
24h NON-STOP EPPEVILLE	24h Non-stop + Circadienne	1 100.00 €
CLUB DE TIR A L'ARC NESLOIS	Tir au Bersault	300.00 €
AS PAYS NESLOIS	Tournoi jeunes	907.62 €
CKCH	Sélectif National descente	3 000.00 €
JUDO CLUB HAMOIS	Compétition jeunes fédérale	1 377.63 €
PETANQUE HAMOISE	Championnat Régional + Championnat Départemental vétéran	1 432.09 €
LES PECHEURS HAMOIS	Championnat national D2	200.00 €
RC97	7 <sup>ème</sup> et 10 <sup>ème</sup> manche du championnat de ligue	1 200.00 €
US HAM TRIATHLON	Raid multisport	1 500.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>11 017.34 €</b>

. autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Le secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le



ID : 080-200070985-20251117-DELIB\_2025\_150-DE